

L'AMRF MOBILISÉE POUR UN VÉRITABLE STATUT DE L'ÉLU

L'établissement d'un véritable statut des élus locaux est plus que jamais indispensable si l'on veut sauvegarder l'efficacité de la démocratie locale. Déjà en 2000, dans son appel fondateur à Gergovie, le président de l'AMRF, qui s'appelait alors la FNMR, Gérard Pelletier, soulignait à quel point : « *l'adaptation du statut de l'élu local est devenue un besoin impérieux !* ». Un quart de siècle plus tard, va-t-on enfin tenir compte des propositions de l'AMRF rappelées ci-dessous ?

UNE ATTENTE ANCIENNE ET UNE URGENCE DÉMOCRATIQUE

Être maire, surtout en milieu rural, c'est assumer, souvent seul, une charge administrative, politique, humaine et parfois sécuritaire. Les élus sont confrontés à une accumulation de normes, à la raréfaction des moyens, aux attentes toujours plus grandes de la population, sans bénéficier en retour d'un véritable statut protecteur. Pour l'AMRF, cette situation explique en partie l'usure des élus et la difficulté à susciter de nouvelles vocations alors que la fonction reste largement bénévole et très prenante. Pour Michel Fournier, il s'agit d'une « *urgence démocratique* » tant il est important « *de permettre à tous les citoyens – sans distinction d'âge, de sexe ou d'activité professionnelle – de candidater aux élections municipales et de s'investir dans un mandat avec la garantie d'un cadre protecteur* ».

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR LEVER LES FREINS À L'ENGAGEMENT

Pour remédier à cette situation, l'AMRF a formulé dès 2023 trente-cinq propositions concrètes visant à améliorer le statut de l'élu local. Parmi celles-ci, on peut relever la volonté d'intégrer le statut de l'élu au Code du travail et au Code général des collectivités territoriales, pour clarifier les droits et devoirs des élus. Dans ce registre, l'augmentation des droits d'absence pour les élus salariés, afin de faciliter la conciliation entre mandat et activité professionnelle et une meilleure protection sociale, notamment en matière de retraite,

d'assurance maladie et d'arrêt de travail, ou encore la facilitation du retour à l'emploi sont des avancées attendues.

Par ailleurs, si le renforcement de l'accompagnement de l'État en cas de violence est indispensable, l'AMRF milite aussi pour une meilleure identification des élus, avec par exemple l'instauration d'une cérémonie officielle en début de mandat de manière à officialiser l'entrée dans la fonction. Une reconnaissance qui pourrait aussi passer par la création d'un label « *entreprise citoyenne* » afin d'encourager les employeurs à soutenir l'engagement de leurs salariés dans la vie publique.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE LOCALE

Au-delà de ces revendications, c'est la capacité même des communes rurales à se gouverner démocratiquement qui est en jeu. Un maire insuffisamment soutenu, isolé, ou découragé par les lourdeurs administratives, ne pourra exercer sereinement son mandat. À l'inverse, un statut de l'élu repensé peut devenir un levier d'attractivité, y compris pour les plus jeunes générations, dont l'engagement reste timide. Face aux défis climatiques, sociaux et économiques, les communes sont souvent les premiers échelons de la réponse publique. Pour cela, elles ont besoin d'élus motivés, compétents et reconnus. C'est tout le sens du combat de l'AMRF, qui rappelle que la démocratie locale commence au village, et que le maire en est le cœur battant. échec cuisant pour les politiques sociales de l'autonomie. ■